

## Plan d'accès à Lussac-Les-Châteaux



### HORAIRE D'OUVERTURE :

Du lundi au jeudi : 08h30 - 12h / 13h30 - 17h30  
Le vendredi : 08h30 - 12h / 13h30 - 16h30



## SITE DE MONTMORILLON & LUSSAC-LES CHÂTEAUX

TARIFS DE LOCATION  
SALLES DE RÉUNION  
ET BUREAU

### Contact

6 Rue Daniel Cormier  
BP 20017  
86502 MONTMORILLON  
Tél. : 05 49 91 07 53

 [www.vienneetgartempe.fr](http://www.vienneetgartempe.fr)

MAJ le 08/04/2025



## SITE DE MONTMORILLON :

La Maison des services offre sur un même site toutes les facilités pour organiser vos manifestations.

Elle dispose de quatre salles de réunions équipées d'un matériel technique et audiovisuel de pointe.

Conçu dans un objectif de confort, d'efficacité et de fonctionnalité, la Maison des services est un lieu parfaitement adapté pour toutes vos manifestations professionnelles telles que des réunions, séminaires, conférences ...

1 parking de 300 places autour de la Maison des services facilite l'accès des participants.

L'ensemble des espaces sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'établissement dispose d'une isolation phonique performante, une connexion internet gratuite, un hall d'accueil, un espace bar et une salle de détente.



## SITE DE LUSSAC-LES-CHÂTEAUX :

Au sein d'une architecture moderne, le site de Lussac-Les-Châteaux offre sur un même site toutes les facilités pour organiser vos manifestations.

Elle dispose d'une salle de réunion équipée d'un matériel technique et audiovisuel de pointe, avec une connexion internet.

Conçu dans un objectif de confort, d'efficacité et de fonctionnalité, le site de Lussac-Les-Châteaux est un lieu parfaitement adapté pour toutes vos manifestations professionnelles telles que des réunions, séminaires, conférences ...

1 parking de 30 places autour des locaux facilite l'accès des participants.

L'ensemble des espaces sont accessibles aux personnes à mobilités réduites.

	Services extérieurs	Forfait ménage
Journée	88 €	100 €
1/2 journée	55 €	

Salle de 30 places.

La salle est aménagée et équipée pour la tenue de réunions : mobilier confortable, écran, vidéoprojecteur, tableau, sonorisation ...  
L'établissement dispose d'une isolation phonique performante, une connexion internet gratuite.



Salle de Lussac-Les-Châteaux

## Plan d'accès à Montmorillon



### HORAIRES D'OUVERTURE :

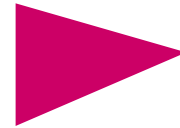
Du lundi au jeudi : 08h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Le vendredi : 08h30 - 12h / 13h30 - 16h30

## ➤ SALLE VIENNE

	Locataires Maison des Services	Services extérieurs		Supplément aménage- ment spécial	Forfait ménage
		Ets Publics	Autres		
Journée	200 €	275 €	385 €	80 €	100 €
1/2 journée	125 €	165 €	220 €		

Salle de 80 places.



La salle est aménagée et équipée pour la tenue de réunions : mobilier confortable, écran, vidéoprojecteur, tableau, sonorisation ... L'établissement dispose d'une isolation phonique performante, une connexion internet gratuite, un hall d'accueil, un espace bar et une salle de détente.



Salle Vienne : 80 places



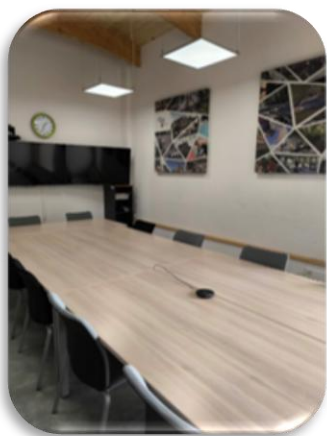
Espace bar

➤ **SALLE GARTEMPE, BENAIZE & CLAIN**

	Locataires Maison des Services	Services extérieurs		Forfait ménage
		Ets Publics	Autres	
Journée	40 €	55 €	88 €	100 €
1/2 journée	25 €	33 €	55 €	

Salles de 12 à 16 places.

Les salles sont aménagées et équipées pour la tenue de réunions : mobilier confortable, 2 écrans, vidéoprojecteurs, système de sonorisation et tableau blanc.



Salle Gartempe : 16 places



Salle Clain : 12 places

➤ **TARIFICATION SUPPLÉMENTAIRE :**

**Percolateur : 30 €**  
**Visio-conférence : 100 €**

➤ **Bureau**

Location d'un bureau au sein de la Maison des services.

**Location journalière d'un bureau :** le montant de la location est de 33 € par jour, charges comprises.

**Location permanente d'un bureau :** le montant de la location est fixé comme suit

- > Bureau non-meublé : 80 € / m2 par an
- > Bureau meublé : 90 € / m2 par an
- > Charges : 60 € / m2 par an

Une régularisation des charges est effectuée chaque année.



Bureau

**CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES ET BUREAU :**

- > Chèque caution : 500 € (rendu à la signature de l'état des lieux de sortie)
- > Une copie de l'attestation d'assurance
- > Les locations sont refusées le samedi, le dimanche et en dehors des heures ouvrées
- > Etablissement d'une convention de location avec le preneur définissant les modalités de locations
- > Gratuits pour les collectivités locales, syndicats de communes et réunions organisées dans le cadre des compétences et actions de la CCVG